

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU JEUDI 19 JUIIN 2025**

Présents : M. GOUHOURY, M. POTTIER, Mme L'HOSTIS, M. VANEK, Mme MUSY Adjoints,
 Mme LEGRAND, Mme JIMENEZ, Mme FARTO, M. CASCALES, Mme CHAILLOUX, M. CARTEAU, M. BEULLARD, Mme
 LE QUEMENT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

- Mme CUGNY donne procuration à Mme FARTO
- M. LEFEUVRE donne procuration à M. CARTEAU
- M. PINTO-FERNANDES donne procuration à Mme L'HOSTIS
- Mme KUKULJAN
- M. FAIVRE donne procuration à Mme CHAILLOUX
- M. MALCHERE donne procuration à M. BEULLARD

Secrétaire de Séance : Mme Sandra FARTO

L'an deux mil vingt-cinq, le JEUDI 19 JUIIN 2025 à 20 H 00, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué, sous la
 présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Maire

1	22.02.2025	<p><u>CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIETE DE MATERIELS ACQUIS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE PROJETS FINANCES PAR LE FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • - AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention.
2	23.02.2025	<p><u>CONVENTION POLICE INTERCOMMUNALE</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • - ACCEPTÉ à l'unanimité, le renouvellement de cette mutualisation des services de police municipale d'Avon, Samois sur Seine, Héricy, Vulaines sur Seine et Samoreau. • - AUTORISE à l'unanimité Monsieur le maire à signer cette convention pour une durée d'un an, soit du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.
24.0	24.02.2025	<p><u>FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • - DECIDE à l'unanimité de fixer, à 63 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, comme répartis ci-dessus. • - AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
4	25.02.2025	<p><u>REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES A L'AIDE DE L'HABITAT VOLET RENOVATION ENERGETIQUE</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • - ADOpte à l'unanimité le règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat, volet rénovation énergétique définissant les modalités d'intervention de la ville de Samoreau pour le soutien des habitants dans la rénovation énergétique de leur logement • - AUTORISE à l'unanimité l'attribution des aides par notification du Maire, dans la limite des crédits inscrits au budget ;

		<ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de ce règlement.
5	26.02.2025	<p><u>REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES A L'AIDE DE L'HABITAT VOLET HABITAT INDIGNE</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte à l'unanimité, le règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat, volet indignité définissant les modalités d'intervention de la ville de Samoreau pour le soutien des habitants dans la rénovation énergétique de leur logement - AUTORISE à l'unanimité l'attribution des aides par notification du Maire, dans la limite des crédits inscrits au budget ; - AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de ce règlement
6	27.02.2025	<p><u>RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ET SA REPOSE CONCERNANT LE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNEUTE D'AGGLOMERATION « PAYS DE FONTAINEBLEAU » - CAHIER N°2 : ORGANIQUE</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - PRENDRE ACTE à l'unanimité des observations formulées par la Chambre régionale des comptes dans son rapport
7	28.02.2025	<p><u>URBANISME – INSTAURATION ET DELIMITATION DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SIMPLE SUR LA COMMUNE DE SAMOREAU</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - DEMANDER à l'unanimité, à la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau d'instaurer sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser sur l'ensemble des zones de la commune du projet de PLUi, le Droit de Préemption Urbain simple dès lors que le PLUi sera exécutoire, - RAPPELER à l'unanimité, que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal conformément à l'article R. 151-52 du code de l'urbanisme.
8	29.02.2025	<p><u>FIXATION DU TAUX GENERAL DE LA TAXE D'AMENAGEMENT</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - MAINTENIR à l'unanimité, le taux général de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal pour une durée d'un an reconductible tacitement. Elle entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2026.
9	30.02.2025	<p><u>URBANISME – INSTITUTION DE LA DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX A L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE ET AU RAVALEMENT DE FACADE D'UNE CONSTRUCTION</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - DEMANDE à l'unanimité, à la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau de : - Soumettre à déclaration préalable l'édification de clôtures dans toutes les zones du PLUi s'appliquant sur la commune de Samoreau dès lors que le PLUi sera exécutoire. - Soumettre à déclaration préalable les ravalements de façades des constructions dans toutes les zones du PLUi s'appliquant sur la commune de Samoreau dès lors que le PLUi sera exécutoire.
10	31.02.2025	<p><u>URBANISME – SOUMISSION DES DIVISIONS FONCIERES A DECLARATION PREALABLE</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - SOUMETTRE à l'unanimité, à déclaration préalable les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance d'une propriété foncière dans toutes les zones du PLUi sur l'ensemble de la commune et à l'intérieur des espaces suivants : parc et jardin remarquable, vergers, ... du PLUi dès lors que le PLUi sera exécutoire. - PRECISER à l'unanimité, que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et sera tenue à disposition du public à la mairie. Une mention de cet affichage est publiée dans un journal régional ou local diffus dans le département. Une copie sera adressée au Conseil supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près les tribunaux judiciaires dans le ressort desquels sont situées la ou les zones concernées et au greffe des mêmes tribunaux

11	32.02.2025	<p><u>URBANISME – INSTITUTION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR LE COMMUNE</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - SOUMETTRE à l'unanimité, à permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sur l'ensemble de la commune de Samoreau dès que le PLUi sera exécutoire.
12	33.02.2025	<p><u>SUBVENTION ASSOCIATION DJANGO REINHARDT</u></p> <p>Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 8 000.00 € à l'association Django Reinhardt
13	34.02.2025	<p><u>CREATION EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UNE ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE à l'unanimité, la création de <ul style="list-style-type: none"> • Trois emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 35 h du 7 juillet 2025 au 1er août 2025. • Un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 20 h pour une durée de 7 mois. • Trois emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 35 h du 6 juillet 2025 au 11 juillet et du 4 août 2025 au 29 août.
14	35.02.2025	<p><u>RECENSEMENT DE LA POPULATION – ANNEE 2026 – COORDONNATEUR COMMUNAL</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à désigner un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2026 - AUTORISE à l'unanimité, le versement d'indemnité Horaire pour travaux supplémentaires.
15	36.02.2025	<p><u>DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE MONUMENTAL</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'aide à la restauration du patrimoine monumental - DEMANDE à l'unanimité, une autorisation de démarrage anticipé des travaux - AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce subventionnement
16	37.02.2025	<p><u>MISE EN PLACE DE PRESTATIONS SOCIALES POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNE – ADHESION AU CNAS</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - DE METTRE EN PLACE à l'unanimité, une action sociale auprès du personnel de la collectivité en adhérant au CNAS à compter du 19 juin 2025 ; - DE FIXER à l'unanimité la liste des bénéficiaires comme suit : l'ensemble des agents relevant du statut de la fonction publique territoriale employés par la collectivité, à savoir les agents titulaires, les agents stagiaires ainsi que les agents contractuels de droit public et privés ayant une ancienneté de 6 mois minimum - AUTORISER à l'unanimité, Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion avec le CNAS ainsi que tous documents s'y rapportant. - DE VERSER à l'unanimité, au CNAS la cotisation correspondante - DE DESIGNER à l'unanimité, Mr David POTTIER, membre du Conseil Municipal, en qualité de délégué élu pour représenter la commune de Samoreau au sein de CNAS - DE DESIGNER à l'unanimité, Mme Aline BOUCHIER, membre du personnel bénéficiaire du CNAS, en qualité de délégué agent élu pour représenter la commune de Samoreau au sein de CNAS - DE DESIGNER à l'unanimité, Mme Aline BOUCHIER, membre du personnel bénéficiaire du CNAS, en qualité de correspondant, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

17	38.02.2025	<p><u>PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « PREVOYANCE » DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE à l'unanimité, la participation de sept euros (7 €) par mois au financement des cotisations destinées à couvrir le risque "prévoyance" et qui sera versée aux agents ayant souscrit un contrat labellisé couvrant le risque prévoyance, quel que soit leur niveau de rémunération, sans toutefois excéder le montant de leur cotisation ; - DE PRENDRE ACTE à l'unanimité que les crédits nécessaires à cette participation sont inscrits au budget principal, au chapitre 012.
18	39.02.2025	<p><u>CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE AA N°383 AU PROFIT DE LA PERCELLE AA N°382 – 16 RUE DES PAS ROCHES</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE à l'unanimité, la constitution des servitudes susmentionnées au profit de la parcelle AA n°382 au détriment de la parcelle communale AA n°383 et l'interdiction de stationner sur la parcelle n°383 - AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la régularisation de ces servitudes.
19	40.02.2025	<p><u>FONDS DE CONCOURS POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REMISE EN ETAT DE LA CHARPENTE DU PIGEONNIER DE LA GRANGE AUS DIMES</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à ce titre - AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à ce subventionnement

Samoreau, le 19 JUIN 2025

Pascal GOUHOURY
Maire

